

Informations sur le modèle de calcul de l'étendue de la tâche de direction dans une école à horaire continu avec offre pédagogique

Le présent modèle de calcul se fonde sur les hypothèses de base suivantes :

La direction de l'école à horaire continu est directement subordonnée à un organe communal (commission). Il n'existe pas de service d'état-major intermédiaire assume des tâches partielles.

La personne responsable est souvent présente dans l'entreprise / collabore en plus à l'encadrement Un poste à 100% comprend un temps de travail annuel net de 1930 heures.

L'indice social d'une commune a un impact sur l'étendue de la tâche de direction dans le domaine des enfants (travail avec les parents, organisation, entretiens, etc. En ce qui concerne les enfants nés en Les données temporelles mentionnées dans les explications sont sur un indice social scolaire de 1,0. Le modèle effectue ensuite une conversion vers l'indice social de la commune. L'indice social de chaque commune est fixé pour une certaine période et peut être consulté sur le site Internet de l'ERZ.

Le nombre idéal de collaborateurs pour l'encadrement du point de vue pédagogique et opérationnel est calculé sur la base du nombre d'enfants inscrits dans le module le plus fréquenté de la semaine. On part du principe qu'il faut au total 1,5 fois plus de personnel d'encadrement dans l'entreprise qu'il n'en faut dans le module le plus fréquenté.

Explications sur les calculs par sous-secteur : Où sont saisis quels travaux :

Socles et emplacements

coopération interne à l'école	140 h par an	Direction de l'école, enseignants, travail social scolaire, conciergerie, suppléance de la direction TAS
Autres collaborations et coopérations	50 h par an	Commission scolaire, administration communale, services sociaux, canton, services de consultation, prestataires culturels et associations
Budget	40 h par an	Création, gestion, achats
Organisation de journées spéciales	30 h par an	Journées de formation continue des enseignants, semaines de projet, voyages scolaires, camps, etc.
Information/communication	50 h par an	Manifestations pour les parents, lettres aux parents, site Internet, articles de presse, etc.
Travail conceptuel / assurance qualité	75 h par an	Elaborer, réviser et mettre en œuvre des lignes directrices et des concepts (pédagogie, prévention des accidents et sécurité, crises, travail avec les parents, hygiène, éducation sexuelle, communication, etc.) Gestion de la qualité : développement et assurance de la qualité

385 h par an

correspond à 20% pour un site

Enfants

Enfant normalisé

Charge administrative	1 h par an	Inscription, saisie, listes, répartition des groupes, etc.
Entretiens	1 h par an	Entretiens avec l'enfant, les parents, les enseignants, autres

2 h par an correspond à 0,1

Enfant nécessitant une prise en charge accrue

Charge administrative	1 h par an	Inscription, saisie, listes, répartition des groupes, etc.
Entretiens, documentation	2 h par an	Entretiens avec l'enfant, les parents, les enseignants, autres

3 h par an correspond à 0,15%.

Collaborateurs

Personnel d'encadrement

Entretiens	5 h par employé par an	MAG, entretiens individuels, discussions informelles
Travaux administratifs	4 h par employé par an	Contrats, autorisations Taux d'occupation, décompte des salaires, etc.
Planifier et organiser	5 h par employé par an	Planification du temps de travail, répartition des tâches, remplacements, mise à disposition d'instruments de travail, formations continues
Réunions, communication, développement d'équipe	13 h par employé par an	Réunions d'équipe, formation continue de l'équipe, planifier et organiser des réunions, garantir le flux d'informations
Occupation des postes	2 h par employé par an	Appel d'offres, candidatures, entretiens d'embauche, introduction, etc.

29 h par an correspond à 1,5

autres collaborateurs

Repas Préparation sur place	2% par employé par an	Charge supplémentaire 0,5% par rapport à la prise en charge par un autre domaine thématique
Repas Livraison à froid	1.5% par employé par an	en fonction de la charge de travail de l'accompagnateur
Stage, formation	2% par employé par an	Charges supplémentaires 0,5% en raison des entretiens et des rapports de formation

Transport

Situations de prise en charge par le personnel interne	1 h par an par situation de collecte	pour l'organisation, la replanification, la communication
--	--------------------------------------	---

1 h correspond à 0,05%.

Prise en charge par du personnel externe	2 h par an par situation de collecte	Pour les personnes externes, le temps consacré à l'organisation, à la replanification et à la communication est doublé.
--	--------------------------------------	---

2 h correspond à 0,1

